



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques

Grenoble, le 28 septembre 2021

Affaire suivie par : Michaël NATAF
Tél. : 04 76 69 34 10
Courriel : michael.nataf@developpement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 274 RT

Objet : *Suites de la visite d'inspection du 2 septembre 2021*

P.J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a effectué une visite de votre établissement implanté sur la commune de Domène, le 2 septembre 2021. Cette inspection avait pour objectif principal d'examiner le récolement à l'inspection risques accidentels du 3 septembre 2020, la notice de réexamen de l'EDD et le POI.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du pôle risques technologiques

**Monsieur le chef de centre
SOBEGAL
Zone industrielle
Rue de l'industrie
38 420 DOMENE**